

## **LA NOUVELLE POLITIQUE DE LA JEUNESSE : DES AMBITIONS ET UN MANQUE DE MOYENS**

**Le Conseil interministériel de la Jeunesse a présenté sa nouvelle politique « Priorité jeunesse » jeudi dernier sous la présidence du Premier ministre. Ce programme, présenté comme vaste et ambitieux, avec 13 chantiers déclinés en 47 mesures, dresse des constats réalistes sur la situation des jeunes et se fixe des objectifs que l'on ne peut que partager.**

Il faut tout d'abord saluer la démarche interministérielle de cette politique et la volonté de placer la jeunesse comme une priorité dans l'action de chacun des ministères ainsi que sur les territoires. La volonté de favoriser la participation des jeunes aux débats publics constitue notamment une avancée positive. Tout comme peut l'être la création d'un nouveau service public d'orientation ancré sur les territoires qui proposera un accompagnement personnalisé aux jeunes, idée défendue par la FNARS.

Ce programme insiste également sur l'accès au logement des jeunes avec plusieurs mesures positives dont la mise en place d'une garantie universelle des loyers.

Cependant, alors que les jeunes sont les premiers touchés par la crise économique (taux de pauvreté de 23 % pour les moins de 25 ans) et le chômage de masse (24 %), les mesures présentées ne permettront pas d'inverser réellement cette tendance dramatique. Elles reprennent celles déjà annoncées dans le Plan quinquennal contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale fin janvier, sans leur donner, comme nous l'attendions, une dimension véritablement opérationnelle avec notamment un calendrier clair, des priorités d'actions et des moyens financiers en adéquation avec tous les constats formulés.

Ce programme non budgété ne répond pas non plus aux questions fondamentales de l'absence de ressources des jeunes sans soutien familial qui ne sont ni en emploi ni en formation et de l'accompagnement social des jeunes majeurs en rupture qui en ont besoin. La garantie jeune constitue certes une avancée mais elle concerne un public encore trop restreint. Sans l'accès, pour les jeunes, à un droit effectif à la formation tout au long de la vie, articulé avec des ressources, évolution également défendue par la FNARS, ceux qui ne rentrent pas dans ce dispositif restent de fait dans une précarité inacceptable. Des ressources pour tous les jeunes contribueraient à rendre effectif le principe souligné par le rapport d'un "accès des jeunes au logement de droit commun".

La FNARS qui participe au groupe d'élaboration de la garantie jeune présidé par le ministère de l'Emploi souhaite être associée à l'évaluation annuelle de ces 13 chantiers,

annoncée dans la « priorité jeunesse » pour en mesurer l'avancée concrète et ses bénéfices sur la situation des jeunes.

**Contacts presse :**      **Stéphane Delaunay – 01 48 01 82 32**  
                                 **Céline Figuière – 01 48 01 82 06/ 06 18 88 13 30**